

Département
OISE
CANTON
CLERMONT
COMMUNE
LIANCOURT

**ARRETE DU MAIRE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LIANCOURT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants relatifs au pouvoir de police du Maire,

VU le Code Pénal et notamment ses articles R 610-5 et R 623-2,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de pose de canalisations devant être effectués par l'entreprise DEGAUCHY, au rond-point Olgiate-Comasco, rue Victor Hugo, avenue Louis Aragon et avenue de l'Ile de France, du lundi 21 octobre au vendredi 15 novembre 2024,

Considérant que le Maire doit veiller à la sûreté, à la commodité de passage dans les rues, places et autres voies publiques,

Considérant que, pour le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu de prendre toutes les dispositions utiles, notamment en ce qui concerne la circulation des véhicules,

**- A R R E T E -**

- ARTICLE 1** Du lundi 21 octobre 2024 au vendredi 15 novembre 2024 de 21h00 à 5h00, sauf les week-ends et jours fériés, la circulation des véhicules sera interdite :
- avenue Louis Aragon, du rond-point Olgiate-Comasco à la rue Monhomme. Une déviation sera mise en place par la rue Colin, la rue Victor Hugo et la rue de l'Abattoir.
  - avenue de l'Ile de France, du rond-point Olgiate-Comasco à la rue des Quinconces. Une déviation sera mise en place par la rue du Jeu de Paume et la rue de la Pyramide.
- La circulation s'effectuera en double sens rue de la Pyramide, de la rue Victor Hugo à la rue des Quinconces.
- ARTICLE 2** Du lundi 21 octobre 2024 au vendredi 15 novembre 2024 de 21h00 à 5h00, sauf les week-ends et jours fériés, la circulation des véhicules se fera en ½ chaussée :
- avenue Louis Aragon, de la rue Monhomme à la rue Colin.
  - avenue de l'Ile de France, de la rue des Quinconces à la rue du Jeu de Paume.
- ARTICLE 3** Du lundi 21 octobre 2024 au vendredi 15 novembre 2024 de 21h00 à 5h00, sauf les week-ends et jours fériés, des feux tricolores seront mis en place au carrefour du rond-point Olgiate-Comasco au niveau de la rue Victor Hugo, avenue Louis Aragon et avenue de l'Ile de France.
- ARTICLE 4** La signalisation des travaux ainsi que les panneaux de déviation seront mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.
- ARTICLE 5** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.
- ARTICLE 6** Le Maire, la Police Municipale et la Gendarmerie de LIANCOURT seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié le 9 octobre 2024.
- ARTICLE 7** Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de LIANCOURT, au Centre de Secours et au pétitionnaire.

LIANCOURT, le 8 octobre 2024

Le Maire,



Laëtitia COQUELLE